

**SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

18e Concours des Bourses de la SHF - (Session 2023)

Nadia Mékouar-Hertzberg
Vice-présidente

Pau, le 05/11/2022

Chères collègues, chers collègues,

Au nom de la Présidente, Caroline Lepage, et du comité de la SHF, je vous adresse cet **Appel à candidature pour le 18^e Concours des bourses de la SHF** afin que vous puissiez proposer la candidature de vos doctorant.e.s.

Les finalités et modalités du Concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

-Les bourses de la SHF, ouvertes à tous.les les doctorant.e.s, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger dans le cadre de leur recherche.

-La SHF offrira au maximum 3 bourses en 2023 pour des séjours en péninsule ibérique ou en Europe (800 € chacune) ou pour des séjours en Amérique latine ou autres territoires non européens (1300€ chacune). La répartition entre les différentes aires sera dictée par la qualité respective des dossiers.

-Le jury ou « comité des sages » agit en toute indépendance du Bureau et du Comité de la SHF. Il est composé de membres émérites représentant les spécialités suivantes : Moyen Âge, Siècle d'Or, XVIII^e s., XIX^e s., XX^e s., XXI^e s., Amérique coloniale, Amérique contemporaine, arts, cinéma, poésie, linguistique, études catalanes, études lusophones.

-Le classement des candidat.e.s est global. Il se fait exclusivement au mérite et ne tient pas compte des spécialités. L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers présentés. Une liste complémentaire sera présentée, à laquelle la SHF aura recours en cas de désistement d'un.e lauréat.e de la liste principale.

-75% de la bourse seront versés au moment du départ, puis le reliquat après remise du rapport de mission à la Vice-présidente en charge des bourses.

-La bourse doit être utilisée pour un déplacement ayant lieu dans le courant de l'année civile 2022, dans la mesure où le contexte sanitaire le permet.

-Il est expressément demandé aux directeurs-trices de recherches de présenter au maximum deux candidat.e.s. Le/la directeur-trice doit être impérativement membre de la SHF et adhérent.e depuis au moins 3 ans (ou régulariser sa situation en s'acquittant de trois cotisations) puisque ce sont les cotisations de ses membres qui permettent le financement des bourses. Le/la candidat.e doit être également adhérent.e de la SHF.

Le dossier de candidature doit comporter :

- * l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du/de la directeur-trice de recherche ;
- * le CV du/de la candidat.e ;
- * l'avis circonstancié du/de la directeur-trice de recherche ;
- * le programme détaillé des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que – les membres du comité des sages insistent sur ce dernier point – de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ;
- * l'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de proposer, après soutenance, une synthèse descriptive du contenu de la recherche (sous forme écrite ou de captation vidéo) qui sera mise en ligne sur le site de la SHF.

Les lauréat.e.s seront invité.e.s à présenter l'avancée de leurs travaux dans le cadre d'une manifestation SHF.

Attention : Sont exclus de ce dispositif les étudiant.e.s titulaires d'un financement issu de la Casa de Velázquez et de l'institut français des études andines.

Voici le calendrier des opérations et quelques modalités pratiques :

Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen de la liste de diffusion de la SHF. Nous demandons aux correspondant.e.s SHF de relayer l'information en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR et en la transmettant aux directeurs-trices de centres de recherches ; l'avis de concours est également consultable sur le site de la SHF (www.hispanistes.fr).

Les dossiers de candidature doivent être adressés, en un seul pdf et par voie électronique, **avant le 14 février 2023**, à nadia.mekouar@univ-pau.fr.

Le comité de la SHF arrêtera la liste définitive des candidats. Le « comité des sages » se réunira au plus tard en mars 2023, et établira son classement des lauréat.e.s. Il le transmettra à la Présidente et à la Vice-présidente chargée du concours : cette dernière notifiera chaque candidat de son résultat. Il appartiendra aux lauréates et lauréats de prendre contact avec le Trésorier de la SHF (shf.tresorier@gmail.com), pour demander le versement de leur bourse.

Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale de la SHF.

En vous réitérant mon invitation à bien informer les doctorant.e.s de l'existence de ces bourses, veuillez recevoir, chères et chers collègues, mes très amicales salutations,

Nadia Mékouar Hertzberg